



Service :
Secrétariat communal

Correspondant :
Loïc Cuypers

Références : -

Du registre aux délibérations du Conseil communal a été extrait ce qui suit :

Séance du 27 mars 2015

Etaient présents :

J-C. LUPERTO, Bourgmestre-Président;
D. LISELELE, F. PLUME, C. DAFTE, O. BORDON, N. DUMONT, Echevins;
V. MANISCALCO, Président du CPAS;
B. RIGUELLE, S. DEPAIRE (entrée en séance lors de l'analyse du point 9), ~~J.L. REVELARD~~, S. LACROIX (entrée en séance lors de l'analyse du point 9), S. BARBERINI, F. TODARO, M. FELIX, F. DUCHENE, M. GODFROID, G. BODART, F. DELVAUX, P. KERBUSCH, M. HANCK, ~~M. ROMAIN~~, C. JEANTOT, C. LEAL-LOPEZ, M.A. RONVEAUX, R. DACHE, B. DAVISTER, ~~C. CALLUT~~, M. MINET, C.A. BENOIT, Conseillers Communaux;
X. GOBBO, Directeur Général.

Objet n° 4 : Règlement Complémentaire de Police - Tamines - Rue de l'Abattoir

Vu la loi relative à la police de la circulation routière ;

Vu le règlement général sur la police de la circulation routière ;

Vu l'arrêté ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

Vu la circulaire ministérielle relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière ;

Vu la Loi communale ;

Considérant qu'il y a lieu de prolonger la division axiale existante au carrefour Avenue des Français / Rue de l'Abattoir ;

Considérant que la mesure s'applique à la voirie communale ;

Le Conseil Communal,
Décide, à l'unanimité :

Article 1er.

Dans la rue de l'Abattoir, la chaussée est divisée en deux bandes de circulation, sur une distance de 20 mètres, à son débouché sur l'avenue des Français (RN988).

Cette mesure sera matérialisée par le tracé d'une ligne blanche axiale continue amorcée par trois traits discontinus.

Article 2.

Le présent Règlement Complémentaire de Police sera soumis à l'approbation Ministérielle.

Fait en séance à l'Hôtel de Ville, date que dessus.

**Le Directeur Général,
(s) Xavier GOBBO**

**Le Président,
(s) Jean-Charles LUPERTO**

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Directeur Général,

Le Député-Bourgmestre,

Xavier GOBBO



Jean-Charles LUPERTO